

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR

UN EMPLOI POUR TOUS ET PAS JUSTE POUR LES BISOUNOURS

Rencontre avec Julien Charles

Dans un monde idéal ne travailleraient que celles et ceux qui le souhaitent et l'usage des machines pallierait à la main-d'œuvre. Nous n'en sommes pas là mais néanmoins, il existe aujourd'hui en France un dispositif qui remet les gens à l'emploi, sur base volontaire, avec un poste taillé sur mesure. Non, ce n'est pas un canular et ce système va être expérimenté chez nous, dès 2023. Julien Charles est coordinateur de recherche au CESEP (Centre Socialiste d'Education Permanente) et co-auteur de l'étude Territoires zéro chômeur de longue durée en Belgique. On fait le point avec lui.



©-Philippe Molitor

■ Contrastes : D'où vient ce concept ?

□ **Julien Charles** : Prenons un exemple proche de chez nous et qui a institutionnalisé le dispositif. En France, essentiellement encadré par ATD Quart Monde, ça fait 15 à 20 ans que des pratiques se développent autour de la mise à l'emploi de personnes qui en sont privées de longue date. L'idée, c'est de se dire que la première chose à résoudre pour leur permettre de reprendre pied, c'est de leur offrir un emploi et non pas d'attaquer d'autres problèmes, à savoir leur proposer une formation supplémentaire. Chez nous, on retrouve cette philosophie dans l'insertion socio-professionnelle qui adopte la même revendication historique, l'émancipation passe par le fait de retrouver du boulot. Quand on est privé d'emploi, on est privé d'argent mais aussi de toute

une série de droits sociaux. On pourrait tourner le dos à cette réalité et lui préférer une allocation universelle sur le principe mais dans les faits aujourd'hui, comme l'insertion sociale passe en grande partie par le travail et plus encore par le travail salarié, je trouve que c'est un dispositif qui a l'intérêt d'être très en prise avec des problèmes concrets actuels et qu'on peut déjà mettre en place dans le système actuel.

Et puis plus largement, il existe une discussion de philosophes, de juristes, d'économistes autour du fait que l'Etat pourrait être employeur en dernier ressort. Si on ne trouve pas de boulot, l'Etat devrait être obligé de nous en trouver parce que l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dit que tout le monde a droit à un travail.

Ce qui est original dans ce concept, c'est qu'il y

Le territoire zéro chômeur en Belgique, pour bientôt ?

"En avril, le Gouvernement wallon a adopté une note à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Un appel à projets a été lancé en mars 2022, dans le cadre du Fonds social européen, à destination des communes, des villes, des CPAS et des entreprises à finalité sociale. Pour être éligibles, leurs projets – une vingtaine sont attendus – devront être développés sur des micro-territoires de maximum 15.000 habitants au sein des arrondissements de Charleroi, La Louvière, Mons, Liège, Verviers, Namur et en province du Luxembourg. Quant aux personnes qui pourront en bénéficier, elles devront être sans emploi depuis plus de deux ans et domiciliées sur le territoire depuis au moins six mois. Le suivi et le pilotage de ce nouveau dispositif seront assurés par le Forem et l'administration. Une évaluation est prévue à mi-parcours."

a toute une série de propositions très concrètes pour parvenir à ce territoire zéro chômeur. Et ça c'est assez récent comme approche.

■ Que recouvre-t-il concrètement ?

□ Dans l'expression *Territoire Zéro Chômeur de longue durée*, beaucoup de mots sont problématiques. Parce que ça laisse sous-entendre qu'il faudra absolument qu'il n'y ait plus de chômeur-euse-s sur le territoire. Alors que le dispositif n'est aucunement contraignant pour les personnes, c'est-à-dire que ça se fait absolument sur base volontaire. Par exemple, les chômeur-euse-s ne risquent pas d'être radié-e-s pour avoir refusé un emploi proposé dans le cadre de ce dispositif. Il est essentiel de s'assurer de l'autonomie des personnes mais ce qui est aussi important, c'est d'aller chercher les personnes qui n'ont plus la volonté ou n'imaginent même pas qu'elles sont en droit d'avoir un boulot parce qu'elles ont connu beaucoup de déceptions et/ou qu'elles ont une image négative d'elles-mêmes. Ces personnes ne se sentent pas légitimes.

"L'horizon qui doit nous guider, c'est de garantir un emploi à toutes les personnes qui le souhaitent et qui en sont privées. Le Territoire zéro chômeur est un moyen, parmi d'autres, d'y parvenir."

■ Qui concerne-t-il ?

□ Pour la France, il faut être privé d'emploi depuis 12 mois et être résident sur le territoire concerné depuis au moins 6 mois. Dans la proposition française, il ne faut pas être nécessairement bénéficiaire des allocations de chômage pour pouvoir bénéficier du dispositif. On tourne complètement le dos aux politiques de remises à l'emploi contemporaines qui sont chacune fléchées pour l'une ou l'autre personne privée d'emploi. Au lieu de chômeurs, on parle de PPDE, personnes privées d'emploi. La définition de ce qu'est "être privé d'emploi" évolue dans le temps, dépend des territoires... Chacun va redéfinir ce qu'est une personne privée d'emploi. Par exemple, au début du dispositif, ça pouvait être une personne privée d'emploi depuis au moins 12 mois et puis, une fois ces personnes approchées, la définition a été élargie, incluant d'autres personnes.

■ **On comprend bien que l'intérêt d'un tel dispositif est de remettre les gens à l'emploi mais quelles sont les conditions d'engagement ? Quels types de métiers sont développés ?**

□ Un des points indiscutables de la proposition française, c'est qu'il s'agit de proposer des contrats à durée indéterminée. Ce qui permet d'avoir une certaine sécurité notamment pour avoir accès à un crédit hypothécaire. Le Comité local pour l'emploi a pour mission d'identifier les besoins du territoire auxquels des entreprises ou les services publics ne répondent pas. Le dispositif pose clairement la question "qu'est-ce qui est essentiel pour la collectivité d'un territoire donné ?" même si ni l'Etat ni le marché n'y répondent. Ce ne sont pas seulement ces derniers qui peuvent identifier nos besoins. L'Etat le fait à l'échelle du pays et le marché ne va développer que ce qui est rentable. Entre ces deux espaces-là, il y a un espace pour développer des activités économiques. Par exemple, les expériences françaises montrent clairement que les activités créées sont majoritairement liées aux services aux personnes et à la transition écologique, c'est-à-dire aux soins des personnes et du vivant, de la planète.

■ Quelles sont les démarches à faire si je veux bénéficier du dispositif ?

□ C'est le dispositif qui va vers les gens ; ce qui est une différence majeure avec le système habituel de remise à l'emploi. Vous ne devez pas aller revendiquer votre droit à l'emploi, il vous est proposé.

La liste des personnes privées d'emploi n'existe pas. Le premier boulot de celles et ceux qui souhaitent mettre en place le Territoire zéro chômeur est de constituer cette liste. On peut s'appuyer sur différentes listes existantes : celle des chômeur-euse-s, celle des personnes qui ont un revenu de remplacement à la mutuelle ou qui bénéficient du RIS... Et puis, il y a des gens qui ne sont sur aucune liste parce qu'ils ne savent pas qu'ils peuvent revendiquer certains droits. Il faut donc aller à la rencontre de ces personnes-là plutôt qu'attendre qu'elles viennent à la rencontre du dispositif.

Il est essentiel de délimiter un territoire à petite échelle parce que c'est à l'intérieur de celui-ci qu'on va pouvoir être efficace et atteindre l'objectif. Ce travail est faisable sur un territoire de 10.000 habitants, comme on peut le voir en France. Mais vous imaginez bien que si vous devez faire du porte-à-porte sur un territoire de 50.000 habitants, la tâche sera très compliquée.

On est à l'opposé du fonctionnement du système actuel où les personnes doivent absolu-

ment être employables ; ici, c'est l'entreprise qui doit être capable de proposer un emploi aux personnes qui en ont besoin. Elle a l'injonction de s'ajuster aux compétences et à la situation des personnes, comme par exemple le temps de travail que la personne souhaiterait investir.

■ Quel est le bilan de ce dispositif en France ?

□ Des études quantitatives ont été menées sous la direction du ministère du Travail en deux phases, en 2018 et 2020. Elles permettent de voir que l'emploi des jeunes est une des variables qui a le plus augmenté au fil du temps. Au début, on en était à 18% de personnes de moins de 33 ans dans les emplois créés. Contre 26% en 2020. Sur la même période, on a enregistré une augmentation de 10% pour les emplois créés pour les personnes ne possédant pas de diplôme et on a observé la même augmentation pour le nombre de femmes qui bénéficiaient du dispositif. Et donc, toutes les personnes habituellement exclues du marché de l'emploi ont pu bénéficier positivement de ce dispositif. Et cela est dû largement au travail réalisé lors de la phase de co-construction qui nécessite que le financement du dispositif soit pérenne. Les premières personnes recrutées sont celles qui sont les moins éloignées du marché de l'emploi. Plus le dispositif s'étale sur le long terme, plus il recrutera les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

■ A quoi être attentif·ive·s si on veut transposer ce dispositif en Belgique ?

□ Une des choses importantes, c'est la phase de co-construction, le travail de mobilisation indispensable à la réussite du dispositif : aller rencontrer les personnes, les informer, sonner à leur porte, prendre le temps de construire avec elles. Il faut trouver le moyen de financer tout ça. Parce qu'en France, au départ, seule la création d'emplois était financée. Aujourd'hui, l'investissement des entreprises l'est aussi. Chez nous, en Wallonie, on doit tenir compte de ça ; on ne fait pas que créer des emplois, il faut aussi créer des postes de travail, de l'activité économique.

■ Où en est-on ?

□ En Wallonie, une mobilisation de longue date existe du côté de Charleroi. Mais sans que soient créées des entreprises à but d'emploi. La Région wallonne a lancé un appel à projets en mars 2022. Une vingtaine de territoires ont posé leur candidature. Ils devraient être financés à partir de l'année prochaine. Une mobili-



<https://www.centrosaparks.paris/>

L'association Rosa-Parks, née en 2014, réunit citoyens et associations mobilisés depuis 2011 sur un territoire allant de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle. Elle gère depuis décembre 2016 le centre social et culturel Rosa-Parks, lieu d'accueil, de convivialité, de loisirs et de participation des habitants autour de leurs projets.

sation existe déjà sur certains territoires impliquant ou non les personnes privées d'emploi. Certains se disent qu'on ne peut pas donner de l'espoir aux gens sans certitude de pouvoir financer les projets. D'autres, en revanche, estiment que la philosophie du projet est de partir des compétences des personnes et de leurs envies et que même dans une phase d'incertitude, on doit partir de là.

Si en France le projet est porté par ATD Quart Monde, en Belgique, le point de départ est un appel à projets lancé par la Région wallonne et financé par le Fonds social européen. Une grosse expertise technique est nécessaire pour pouvoir y répondre dans un timing serré. Il n'y a pas d'injonction à créer de nouvelles entreprises, ce sont donc surtout des entreprises existantes qui ont posé leur candidature. Alors qu'en France, on part de nouveaux projets et que le pilotage de l'expérimentation est délégué au Fonds d'expérimentation gouverné de façon

Données chiffrées

Une enveloppe de 103 millions d'euros a été dégagée par la Région wallonne, avec le soutien de l'Europe, jusqu'en 2026. Mais le dispositif prend du temps. Il est donc nécessaire de pérenniser le financement. Sinon, on n'atteindra pas l'objectif premier qui est de toucher les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

paritaire par des représentants des travailleurs, des associations, des employeurs, de l'Etat et des territoires déjà élus. Dans le système français, l'Etat donne l'argent qui va servir au projet à ce fonds d'expérimentation qui le répartit vers chacun des projets. En Wallonie, il n'y pas de dispositif d'intelligence collective comme en France. Mais rien ne nous empêche de le créer même s'il n'y a pas d'obligation à le faire. Mais la question du financement se pose alors.

■ **Chez nous, il est prévu que le Forem assure le pilotage, qu'en pensez-vous ?**

□ La présence du Forem pose question mais on ne peut pas présager de l'effet direct que ça pourra avoir sur chacun des territoires parce que le pilotage va être local. La question du recrutement se joue à l'échelon de chacun des territoires et pas à l'échelle de la région. Il faudra être attentifs à la composition de chacun des Comités locaux pour l'emploi et aux contacts qui seront établis avec les personnes du Forem en charge du suivi des chômeurs de longue durée sur le territoire concerné. Ce qui est sûr, c'est qu'il faudra faire en sorte que les personnes souhaitant entrer dans le dispositif soient exonérées du contrôle de disponibilité pendant tout le travail préparatoire à leur entrée.

Propos recueillis par Claudia Benedetto

Un exemple : la Fabrique de l'Emploi de Lille¹

La Fabrique de l'Emploi qui regroupe deux sites a mis en place plusieurs activités permettant de créer des emplois dans des secteurs d'économie interstitielle, mais aussi d'apporter des services auprès des habitants des quartiers de Loos et de Tourcoing. L'objectif premier est de créer une dynamique entre les habitants et les salariés de la Fabrique de l'Emploi. L'entreprise a développé des activités telles qu'une ressourcerie, une donnerie, un atelier de retouches textiles, un service traiteur éco-responsable, de la vente directe de légumes de saison, une épicerie solidaire ainsi que divers services aux habitants : entretien de jardin, travaux, transport de personnes, déménagement...

La Fabrique de l'Emploi propose également aux salarié(e)s des formations qui leur permettront d'acquérir les compétences nécessaires et les techniques adéquates pour celles et ceux qui contribuent aux développements économiques de l'entreprise. Un accompagnement personnalisé est également mis en place. Régulièrement, l'entreprise organise ou participe à des actions événementielles afin de faire connaître ses activités et partager la réalisation de ses travaux.

1. <https://fabrique-emploi.fr/>

Un dispositif novateur L'exemple français

Le **Comité local pour l'emploi** composé d'associations, de l'équivalent du CPAS, des autres pouvoirs publics locaux, d'une partie des entreprises locales, des entreprises d'ISP identifie les personnes privées d'emploi. On part de leurs compétences et de leurs envies, on crée un poste sur mesure. Il identifie également les besoins du territoire et assure un travail de veille. Ce n'est pas chose aisée de faire se rencontrer besoins des territoires et compétences des personnes ; des arbitrages sont nécessaires au sein du Comité. Mais l'idée est de pouvoir reconnaître que les besoins des deux parties sont importants. On n'est pas dans une logique où on reçoit des offres d'emploi ! La logique du dispositif est de créer de l'emploi pour les personnes qui le veulent. On est dans une logique inversée : l'entreprise a l'obligation de recruter toutes les personnes qui le souhaitent.

Ce Comité crée une **entreprise à but d'emploi** et lui donne l'injonction de recruter toutes les personnes du territoire. Dans le modèle français, cette entreprise doit être une entreprise d'économie sociale et solidaire. Deux statuts juridiques sont favorisés : celui d'ASBL ou de SCIC (Société de coopérative d'intérêt collectif), l'équivalent de Smart, Médor¹... pour la Belgique. C'est une coopérative qui rassemble obligatoirement un collège des travailleurs qui vont, bien sûr, exécuter des tâches mais qui pèseront aussi sur les décisions de l'entreprise.

A ce jour, 42 territoires sont habilités, ce qui veut dire qu'au moins 42 entreprises ont été créées et ont engagé 1385 personnes en CDI. Sans ces entreprises à but d'emploi, 70% de ces personnes n'auraient pas eu accès à un CDI ; seules 3 personnes sur 10 en auraient obtenu un.

1. *Smart* est une entreprise partagée qui permet aux artistes, créateurs et techniciens de développer leurs activités et de travailler de manière autonome dans le cadre sécurisé du statut de salarié. <https://smartbe.be/> *Médor* est un magazine belge fondé en 2015. Il pratique un journalisme d'investigation. Indépendant, inclusif, participatif. <https://medor.coop/medor-cest-quoi-cest-qui/medor-en-resume>